

L'EPS a pour finalité de former par la pratique physique, sportive, artistique, un citoyen épanoui, cultivé, capable de faire des choix éclairés pour s'engager de façon régulière et autonome dans un mode de vie actif et solidaire.

Cinq objectifs :

- Développer sa motricité
- Savoir se préparer et s'entraîner
- Exercer sa responsabilité individuelle et au sein d'un collectif
- Construire durablement sa santé
- Accéder à un patrimoine culturel

L'enseignement de l'EPS au lycée doit permettre de construire progressivement des acquisitions dans les 5 champs d'apprentissage propres à l'EPS (CA1 à 5, dans lesquelles sont réparties les activités physiques et sportives enseignées).

Tout cela ne peut se faire sans le respect de certaines règles. Vous les trouverez ci-après ainsi que quelques informations supplémentaires.

Nous tenons tout d'abord à rappeler aux élèves et parents que **PRONOTE est un outil de communication privilégié** (notes, devoirs à faire, contenu des cours, observations, oublis de tenues, communication parents-profs...). **Merci de le consulter régulièrement.**

1) **Assiduité et retards.**

Les cycles d'APS comportent en général 7 à 8 séances, dont les deux dernières consacrées à l'évaluation.

Seule l'assiduité aux cours permettra à l'élève de progresser.

Il convient d'arriver à l'heure pour ne pas perturber le déroulement du cours.

Un élève en retard ne sera accepté en cours qu'après son passage à la vie scolaire et la présentation du billet d'admission en cours.

2) **Tenue d'EPS**

- short, survêtement, tee-shirt et une paire de vraies chaussures de sport propres (pas de chaussures en toile type « Converse »).

Chaque élève présentera sa paire de chaussures propres à la main (pas de paire déjà aux pieds) avant son entrée au gymnase sous peine de ne pas pouvoir pratiquer et d'être renvoyé à la vie scolaire !

- vêtement de pluie si nécessaire pour l'athlétisme (le cours ne sera pas annulé en cas de pluie)

- affaires de recharge pour des raisons d'hygiène

- petite bouteille d'eau

- pas de bijoux (montres, colliers, bracelets, boucles d'oreilles) ni de piercing ; ils devront être enlevés au préalable (éviter les objets de valeur)

- cheveux attachés, pas de chewing-gum en cours, pas de casquette ni bonnet sur la tête (sauf conditions climatiques particulières).

3) **Inaptitudes médicales**

- dans tous les cas l'élève se présente au professeur d'EPS avec son certificat médical

- le professeur d'EPS conservera l'original et se chargera, si besoin, de le faire figurer sur Pronote

- le certificat médical doit préciser la durée de l'inaptitude, son caractère total ou partiel (informer le médecin de l'APS pratiquée) ; un modèle officiel de certificat médical est téléchargeable sur le site internet du lycée (voir lien dans coupon-réponse) et sur Pronote

- si durée de l'inaptitude inférieure ou égale à 14 jours : l'élève reste en cours et participe à l'animation de la séance (observation, arbitrage...)

- si durée supérieure à 14 jours : le professeur décidera, en fonction de l'inaptitude, de l'APSA pratiquée et du lieu de pratique, du maintien ou non de l'élève en cours d'EPS afin de travailler les compétences des AFL 2 et AFL 3 (arbitrage, coaching, juge...)

- **En cas d'inaptitude partielle ou de handicap** il est essentiel de maintenir une activité physique ! Une **EPS adaptée** peut être proposée à l'élève, y compris à l'examen du Bac. **Prendre contact dès la rentrée avec l'enseignant.**

- si problème de santé majeur, qui peut influencer la pratique en EPS (ex : asthme, souffle au cœur, problème cardiaque...), en informer rapidement l'enseignant par un mot des parents via le carnet de liaison

- si l'élève n'a pas eu le temps de voir un médecin, une demande de dispense de pratique **exceptionnelle** sera acceptée, à condition que les parents écrivent un mot dans le carnet (en précisant la nature de la blessure), et que cela reste exceptionnel !

- sans mot dans le carnet ou certificat médical l'élève participera normalement à la séance d'EPS.

- **lors des évaluations de fin de cycle seule une dispense établie par un médecin sera acceptée.**

- **Pour les CCF du BAC EPS le certificat médical devra être établi sur le modèle officiel de l'Éducation Nationale**

4) Attitude en cours

- tout le monde ne peut être champion olympique, mais il faut venir en cours avec l'envie de progresser et faire des efforts
- chercher à acquérir des habitudes de pratique sportive
- penser qu'il n'y a pas que la note qui compte mais aussi l'appréciation ! (**importance des remarques pour dossier Parcoursup**)
- respect des règles de sécurité de l'APSA
- **si blessure lors d'un cours, prévenir immédiatement l'enseignant**

5) Déplacements

- les élèves sont pris en charge au niveau de la grille verte menant au gymnase, à l'heure du début du cours
- les vestiaires sont situés à côté de la grille pour l'athlétisme et tennis de table, et dans le gymnase pour les autres APS
- les déplacements à l'intérieur du lycée ou pour se rendre au stade se font en classe entière avec l'enseignant
- Ils devront se faire dans le calme, dans le respect des règles de sécurité (sur trottoirs, arrêt à chaque croisement...)
- le règlement intérieur s'applique pendant les déplacements (pas de téléphone portable, pas d'écouteurs même non branchés, pas de crouvre-chef...)

6) Évaluations

- elles ont lieu en fin de cycle (planifiée) ; néanmoins il y a possibilité de petites notes supplémentaires en cours de cycle
- si absence prévisible (journée d'appel, rdv médical, voyage scolaire...) en informer l'enseignant au plus tôt pour qu'il puisse anticiper l'évaluation des élèves concernés
- pour les évaluations Bac de terminale les élèves recevront une convocation officielle 15 jours avant l'épreuve. En cas d'absence de l'élève le jour de la distribution des convocations le secrétariat se chargera de l'envoyer par courrier.

7) Punitions

- oubli de tenue noté dans carnet de liaison et/ou sur Pronote
- 1 oubli de tenue entraîne un « malus » sur la note d'EPS (1/2 ou 1 point retranché par oubli de tenue sur la note d'AFL 2 « savoir s'entraîner »)
- attitude irrespectueuse, non-respect des règles de sécurité, manque de travail : application du règlement intérieur du lycée

8) Association Sportive du lycée

- elle fonctionne tous les jours sur le temps de midi ainsi que le mercredi après-midi (entraînements et compétitions UNSS).
- la pratique peut être uniquement de loisir (midi et/ou mercredi) ; pas d'obligation de compétitions.
- différentes activités sont proposées (cf planning affiché sur la vitre à l'entrée de la « rotonde » et sur la porte du bureau EPS + compte Instagram « AS Lycée Fulbert »), mais la liste n'est pas exhaustive : nous sommes à l'écoute des souhaits des élèves
- la participation à l'AS est un excellent moyen pour bien s'intégrer au lycée et connaître les élèves des autres classes. Elle permet également le perfectionnement dans certaines APS pratiquées en cours d'EPS
- l'AS, par le biais de sa fédération l'UNSS, permet également de passer des diplômes de Jeune Officiel (JO), notamment d'arbitre, qui peuvent par la suite figurer en bonne place sur un CV ou permettre de passer un diplôme fédéral (valorisant sur Parcoursup, notamment si l'on souhaite s'orienter vers les Métiers du Sport)
- cotisation de 10 euros + autorisation parentale (plus besoin de certificat médical)
- se présenter au créneau souhaité et voir avec le professeur en charge de l'activité

9) Information complémentaire

Dans certains cours, pour favoriser les apprentissages ou pour faciliter une évaluation la plus objective possible, la vidéo sera utilisée (ex : en acrosport, en step). Les images ne seront pas diffusées mais uniquement utilisées dans le cadre du cours au sein de la classe, ou par l'enseignant. Les élèves pourront par exemple voir les vidéos pendant le cours pour repérer plus facilement leurs erreurs et ainsi mieux progresser. C'est un outil très utile pour améliorer ses résultats, notamment en vue des épreuves du BAC.

10) COVID 19 et situation sanitaire

En raison de la situation sanitaire, les cours d'EPS respecteront le protocole sanitaire en vigueur.
Une adaptation de la programmation des activités pourra être mise en place en cours d'année.
L'enseignant se chargera d'informer les élèves si le niveau du protocole sanitaire venait à évoluer en cours d'année.

Par mesure de précaution, il reste recommandé de porter un masque lors du passage aux vestiaires.

De même, un lavage des mains est recommandé aux élèves au début et à la fin du cours (gel hydroalcoolique à l'entrée des installations, eau et savon dans les sanitaires) en raison du partage de matériel commun.